

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/05/2010
Réception par le Prefet : 05/05/2010
Publication : 07/05/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-6-1-3

Séance du vendredi 30 avril 2010

PREMIERE PROMOTION DE 2010 DE LA MEDAILLE DE LA VIE ASSOCIATIVE DU CONSEIL GENERAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 97/1-816 du 9 décembre 1996 du Conseil Général portant création de la «Médaille de la Vie Associative du Conseil Général du Haut-Rhin»,
- VU la délibération n° 2003/I-802/1 du Conseil Général du 5 décembre 2002 donnant délégation à la Commission Permanente pour modifier le règlement relatif à la Médaille de la Vie Associative du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

décerne la Médaille de la Vie Associative du Conseil Général du Haut-Rhin aux candidats de la première promotion de l'an 2010, dont la liste est jointe au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
Voix contre
Abstentions